

RÈGLEMENT 1700-113

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, par la résolution CA17 210152, le Règlement 1700-113 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Agrandir la zone H03-17 à même une partie de la zone H03-19 et à retirer les normes applicables à l'installation d'un réservoir de combustible en cour et marge latérale ainsi qu'en cour et marge arrière. »

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé le Règlement de zonage 1700-113 en date du 28 juin 2017 par la décision DA176938018.

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le Règlement 1700-113 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 29 juin 2017.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 5 juillet 2017

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et Secrétaire d'arrondissement